



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de la protection des populations
Affaire suivie par Anouck MIRO
Cheffe du service ESBEA
Tél : 0232398313
Mél : anouck.miro@eure.gouv.fr

Évreux, le 24 SEP. 2021

Le préfet,
à
Mesdames et messieurs les
maires du département de
l'Eure

Objet : Lutte contre l'influenza aviaire - mesures de biosécurité

Le Ministre de l'Agriculture a relevé le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune de « négligeable » à « modéré ». Cette augmentation du niveau de risque fait suite à la confirmation de trois foyers en France, deux dans les Ardennes et un dans l'Aisne par le virus d'IAHP (H5N8, souche différente de celle séquencée lors du précédent épisode 2020-2021) et de plusieurs foyers en Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

Le virus en cause est susceptible d'infecter tous les oiseaux. Du fait de l'apparition très précoce et de la période de migration des oiseaux sauvages, le risque est actuellement modéré mais la situation est évolutive.

Tout détenteur de volailles a des obligations en termes d'application des mesures de biosécurité pour la prévention de l'influenza aviaire. Tous sont concernés, qu'ils soient professionnels ou non.

Les éleveurs professionnels et les acteurs intervenant en matière de sécurité sanitaire font l'objet d'une information spécifique.

Je vous demande de bien vouloir diffuser largement le document ci-joint, édité par le Ministère de l'Agriculture, à tous les administrés de votre commune détenteurs d'une basse-cour, éventuellement via le bulletin municipal ainsi qu'à l'occasion de tout rassemblement d'oiseaux, que ce soit pour une exposition, une réunion associative, un spectacle ou même sur les marchés lorsqu'y sont vendues des volailles vivantes.

La Direction départementale de la protection des Populations (ddpp@eure.gouv.fr) est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous poseriez.

Toute information relative à la présence d'oiseaux sauvages morts doit être transmise sans délai à l'OFB (02.32.43.34.88 / sd27@ofb.gouv.fr) et toute mortalité anormale d'oiseau d'élevage ou domestique à la DDPP (02.32.39.83.00 / ddpp@eure.gouv.fr).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Jérôme FILIPPINI